

L'inflation ne fléchit pas (page 3)



Une hausse persistante des prix des aliments de première nécessité contribue grandement aux difficultés qui meublent le quotidien des habitants de la capitale économique.

GOVERNANCE



Evaluation du Plan National de Développement ...

Après 5 ans, un résultat mitigé (page 2)

MINE



Mine

Une reprise imminente des activités minières ? (page 5)

SOCIÉTÉ



CIBITOKÉ

La coopérative Vumerinka, un centre de collecte de lait en difficulté (page 9)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial

Le virus de Marburg nous guette



Benjamin Kuriyo
Rédacteur en chef

La Maladie à Virus de Marburg refait surface. Cette maladie infectieuse rare et très dangereuse sévit au Rwanda. Le pays a déjà enregistré 36 cas positifs dont 11 décès depuis le 27 septembre. Jusque-là, aucun cas n'a été confirmé dans notre pays, mais les autorités appellent à la vigilance.

Le ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida renforce la surveillance au niveau des frontières, des formations sanitaires et dans la communauté. Une évaluation de l'état des lieux des infrastructures et des ressources nécessaires à la riposte est en cours. Dans cette optique, une équipe multisectorielle s'est rendue à Kobero, à l'hôpital de Muyinga et à l'hôpital de district de Gasorwe ce jeudi 03 octobre 2024. « L'objectif était d'évaluer les interventions en train d'être menées dans le cadre de la riposte contre la Mpox, le niveau de préparation en termes d'infrastructures et de ressources en cas d'une éventuelle épidémie de Marbourg ».

Le ministre Lydwine Baradahana apprécie les interventions de riposte contre la Mpox et invite les prestataires à se protéger, à protéger les patients et à intensifier la surveillance et les préparatifs

de la riposte en cas d'une nouvelle épidémie.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Maladie à Virus Marburg (MVM) est une maladie grave souvent mortelle. Le virus provoque une fièvre hémorragique virale sévère chez l'homme. Le taux de létalité moyen de cette maladie varie entre 24% et 88% en fonction de la souche virale et de la prise en charge des cas.

Les virus Marburg et Ebola sont deux maladies très similaires sur le plan clinique. Les experts de l'OMS estiment que la transmission de la maladie est avant tout interhumain. Elle résulte des contacts directs avec du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques de personnes infectées ou avec des surfaces et des matériaux contaminés par ces liquides. La période d'incubation va de 2 à 21 jours.

La maladie provoquée par le virus Marburg s'installe brutalement. Les patients présentent une fièvre élevée, de fortes céphalées et un malaise grave. Une diarrhée aqueuse profuse, des douleurs et des crampes abdominales, des nausées et des vomissements peuvent apparaître au troisième jour. La plupart des malades connaissent une éruption cutanée non prurigineuse entre le deuxième et le septième jour après l'apparition des symptômes.

De nombreux patients développent des manifestations hémorragiques sévères entre le cinquième et le septième jour et les cas mortels présentent en général des hémorragies sous une forme ou une autre, avec le plus souvent de multiples localisations (saignements du nez, des gencives et du vagin). Dans les cas mortels, le décès intervient 8 à 9 jours après l'apparition des symptômes et il est en général précédé d'une perte de

sang abondante et d'un choc.

L'épidémie de Marburg qui touche le Rwanda inquiète plus d'un compte tenu de la porosité des frontières avec ce pays. En dépit de la fermeture des frontières terrestres, la circulation des personnes entre les deux pays continue. Par ailleurs, dans certaines localités du Nord du pays, les habitants vont et reviennent du Rwanda via les points de passage informels (njiza panya). Dans ces conditions, la menace d'une épidémie à fièvre hémorragique est imminente. Les détracteurs du régime rwandais en profitent pour lancer des commentaires qui sortent du contexte épidémiologique. Ils s'en moquent éperdument alors que le pays fait face à une flambée de cas. Quand le feu est dans la maison de ton voisin, la tienne aussi est en danger, dit-on.

GOUVERNANCE

Evaluation du Plan National de Développement 2018-2027

Après 5 ans, un résultat mitigé

Le Plan National de Développement (PND) adopté en 2018 connu des difficultés qui l'empêche d'atteindre ses objectifs. A part son échec dans de divers secteurs, l'Oluome fustige aussi sa conception et formule des recommandations



Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (Oluome) : « Le plan national de développement 2018- 2027 n'avait pas d'indicateurs de référence pour identifier les niveaux atteints. De plus, les objectifs d'investissement sont restés faibles »

« Le plan national de développement 2018- 2027 n'avait pas d'indicateurs de référence pour identifier les niveaux atteints. De plus, les objectifs d'investissement sont restés faibles », a indiqué Gabriel Rufyiri, président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (Oluome) lors de la présentation du rapport alternatif sur la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) depuis 2018 jusqu'en 2022 à l'hôtel Source du Nil. Pour lui, ce plan, comme d'autres plans et visions antérieures, s'est heurté au manque de financement et de bonne gouvernance politique, économique et sociale. Le patron de l'Oluome salue l'initiative du gouvernement de réviser ce plan pour y insérer ces indicateurs et l'adapter à la réalité du moment.

Pour Emmanuel Niyungeko, professeur à l'Université du

Burundi dans la faculté des Sciences Economiques qui a présenté ce rapport, les indices du développement prévus dans les différents secteurs ont chuté au lieu d'augmenter. A titre d'exemple le taux de croissance économique était de 5,3% en 2018. Il était prévu qu'en 2027 ce taux serait égal à 10,7 %, pourtant ce taux a chuté jusqu'à 3,6 % en 2022 », explique l'expert en macro-économie

Un faible taux de croissance économique

Le Plan National de Développement 2018- 2027 prévoit l'augmentation du PIB par habitant jusqu'à 810 dollars contre 245,8 dollars en 2023. Mais, la tendance est tout autre. Le taux d'inflation n'a cessé d'augmenter allant de 7,5% en 2020 jusqu'à 27,1 % en 2023. Le taux de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 5,1 en 2017 à 6,3 % en 2022, car plus de 50% de la population burundaise ont été touchées par une insécurité alimentaire chronique la même année ,d'après les données de cet expert .

Pour rappel, l'objectif à long terme de ce Plan National de Développement vise à rétablir les équilibres structurels de l'économie burundaise à travers le

renforcement de l'autosuffisance alimentaire et la diversification des exportations à travers la promotion des entreprises agro-industrielles, commerciales et extractives; le développement du secteur de l'énergie et du secteur de l'artisanat. Dans sa conception, il avait également pour objectif la construction et l'entretien des infrastructures d'appui à la croissance et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé et la protection sociale.

Un budget pour un investissement minimal.

Plus de 50 % du montant du budget général de l'Etat est consacré à la consommation. Ce qui limite les investissements pour booster la production. D'où un faible taux de croissance économique. L'expert recommande l'augmentation des fonds alloués aux investissements dans les secteurs porteurs de croissance comme l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'artisanat.

Réagissant sur un taux de financement de 8,3 % prévu dans l'agriculture pour l'année budgétaire 2023- 2024, Léandre Ndayizeye qui a représenté la COSYBU a souligné le rôle

important de ce secteur avant d'indiquer que ce taux reste encore faible et empêche d'atteindre l'objectif du plan national de développement qui prévoit un taux de 10 % à l'horizon de 2027. Plus de 90% de la population burundaise vit de l'agriculture mais, il reste encore une agriculture de subsistance. La société civile estime également que l'agriculture Burundaise se heurte à la mauvaise gestion des terres.

En ce qui concerne l'éducation, un autre pilier du développement, ce secteur a aussi connu des hauts et des bas. La qualité de l'éducation a évolué en dents de scie au cours des 5 dernières années. Le taux de redoublement et d'abandons scolaires a continué à augmenter malgré les améliorations du système éducatif.

Des recommandations

Pour Gabriel Rufyiri, rien ne peut être fonctionnel sans la consolidation de la bonne gouvernance et l'éradication de la corruption et des malversations économiques et financières sous toutes leurs formes et à tous les niveaux. «Cela est une affaire de tout le monde que ce soit les institutions étatiques, la société civile et toute personne à titre individuel», fait-il savoir.

Il signale également le besoin d'une stabilité politique pour atteindre les objectifs du Plan National de Développement 2018-2027 et ceux des autres plans à long terme. Il rappelle que depuis l'indépendance

du Burundi, le pays a adopté plusieurs plans et visions qui n'ont pas réussi faute de l'instabilité politique.

Mais également, la mise en œuvre du Plan National de Développement nécessite l'adoption des stratégies visant l'accroissement du rendement dans les secteurs prioritaires, une mise en œuvre et une amélioration des lois et des politiques favorisant le développement.

Parmi les autres recommandations formulées par les participants, figurent la mise en place d'un mécanisme de suivi des projets de développement, l'amélioration d'un mécanisme d'investissement par la promotion et la mise en place des projets innovants, l'adaptation des politiques et des stratégies visant la régulation de la monnaie Burundaise et la diminution du taux d'inflation.

Une sensibilisation à la consommation locale et une promotion des cultures d'exportations, notamment le café, le thé et d'autres cultures industrielles pourraient améliorer le secteur agricole. Des innovations doivent également être effectuées dans le secteur du commerce. Ce secteur a besoin d'infrastructures de qualité et d'un capital humain efficace. De plus, le renforcement du cadre juridico-organisationnel et institutionnel pour la maîtrise de la croissance démographique facilitera le développement du pays.

Méchaël Tuyubahe

BurundiEco
Médias numériques sociaux-économiques gratuits

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi
Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo
Rédacteur en chef adjoint : Mélance Maniragaba
Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 04 octobre 2024		
	Marché officiel	
Monnaies étrangères	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2878	2924
Euro	3175	3226
Shi. Kenyan	22,3101	22,6699
Shi. Tanzanien	1,0561	1,0732
Shi. Ougandais	0,7848	0,7975
Fr Rwandais	2,1526	2,1873

L'inflation alimentaire, un fardeau pour les ménages

La vie de certains habitants de la capitale économique est loin d'être facile. Une hausse persistante des prix des aliments de première nécessité contribue grandement aux difficultés qui meublent leur quotidien. Interrogés par un reporter du Journal Burundi Eco, certains commerçants appellent le gouvernement à se concentrer davantage sur des stratégies destinées à redynamiser le secteur de l'agriculture, car la majorité de la population burundaise en dépend. Reportage



Les prix des biens de consommation varient souvent, augmentent parfois et baissent à d'autres moments.

Nous sommes mercredi le 2 octobre 2024. Il est 11h55 minutes et le soleil brille intensément dans le ciel bleu. Un reporter du journal Burundi Eco se rend au marché de Ngagara II, communément appelé Cotebu pour collecter des informations sur les prix des denrées alimentaires.

Nous entrons dans le marché en passant par l'avenue de l'OUA. A gauche et à droite, nous apercevons différents types de marchandises, notamment celles emballées dans des bouteilles en plastique comme Tangawizi, Malt, Energy, Aquavie, Mirinda, etc. Certains commerçants sont présents, mais manquent de clients. Nous avançons un peu pour atteindre la zone où divers produits alimentaires sont proposés à la vente. D'après les informations recueillies sur place, les prix des biens de consommation varient souvent, augmentant parfois et baissant à d'autres moments.

Une consommatrice rencontrée à ce marché nous confie avec regret qu'actuellement le coût de la vie ne cesse d'augmenter. « Nous ne connaissons pas la véritable cause de cette cherté de la vie, mais nous pensons que la pénurie de carburant et la celle des devises figurent parmi les causes de la flambée des prix des produits de première nécessité », révèle-t-elle. Parallèlement, une autre vendeuse de produits de première nécessité nous fait savoir que la clientèle diminue chaque jour en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

Appel à des mesures gouvernementales visant à soutenir l'agriculture et le commerce

« Nous demandons aux responsables et au gouvernement, tant dans le secteur commercial que dans tout autre domaine de la vie nationale de veiller à la disponibilité des devises », demande Emile Ngendakumana, un commerçant des denrées alimentaires au marché de Cotebu.

Pour lui, il est crucial que les autorités soutiennent les agriculteurs en leur fournissant des formations sur les pratiques agricoles modernes. De plus, il est essentiel de leur garantir un approvisionnement en engrais dans des délais appropriés, ainsi que d'autres ressources susceptibles de les aider à améliorer leur rendement.

La hausse des prix réduit la clientèle

Ngendakumana livre son analyse

sur l'augmentation exponentielle des prix des denrées alimentaires. Selon lui, cette situation résulte de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la région traverse une période de disette où les récoltes de denrées alimentaires de première nécessité sont actuellement inexistantes. Les habitants comptent sur les stocks de la dernière récolte datée de juin. Ce qui contribue à la montée des prix. Le nombre des clients est limité, car cette période coïncide avec le début de l'année scolaire, une période où les familles concentrent leurs ressources sur l'achat du matériel scolaire, détournant ainsi une partie de leurs budgets destinés à l'approvisionnement en denrées alimentaires. De plus, c'est le commencement de la saison culturale 2025 A qui marque le début des semis de maïs, de haricots, de manioc, etc.

Au cours des dernières années, cette période coïncidait avec la hausse des prix des produits alimentaires. Toutefois, cette année, cette augmentation est jugée particulièrement excessive. Ngendakumana conclut que tous ces facteurs sont interdépendants et contribuent à la flambée des prix des aliments produits localement.

Impact de la dévaluation du Franc burundais sur les prix des produits importés

Concernant les produits importés, la dévaluation du Franc burundais et la cherté des devises impactent significativement leurs prix. Pour les importateurs, la pénurie des devises pose un véritable problème. Parfois, ceux qui importent de petites quantités fixent eux-mêmes les prix afin de générer des bénéfices.

La cherté des devises par rapport à notre monnaie nationale entraîne une augmentation des prix des

produits importés. Ainsi, ces derniers mois, un produit qui coûtait 50 000 FBu, peut aujourd'hui revenir à 80 000 FBu ou 90 000 FBu. C'est le cas des produits alimentaires comme l'huile de tournesol, Golden et les mayonnaises, entre autres, indique le commerçant Ngendakumana.

Les conséquences se font sentir tant du côté des commerçants que des clients

Du côté des commerçants, on observe une diminution du nombre de clients en raison de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Parmi notre clientèle, on trouve des intellectuels qui peinent parfois à acquiescer tout ce dont ils ont besoin, les poussant à abandonner l'achat de certains produits. Cette réaction est compréhensible, car le coût de la vie ne se limite pas aux denrées alimentaires de première nécessité, il englobe également les dépenses liées aux loyers, aux déplacements, à la scolarité des enfants, etc. Nos clients sont véritablement confrontés à diverses difficultés, car même si les prix des marchandises augmentent, leurs salaires demeurent bas, souligne un commerçant.

Ainsi, une personne issue d'un foyer à plusieurs membres se voit contrainte de modifier son régime alimentaire en privilégiant la quantité au détriment de la qualité. Je tiens également à souligner qu'il existe d'autres catégories de personnes à revenus très faibles qui peuvent même passer une journée sans rien manger.

Comparaison des prix de certaines denrées alimentaires du mois d'août 2024 et ceux du 02 octobre 2024

Articles	Prix août 2024 par Kg en FBu	Prix du 2 octobre 2024 par Kg en FBu
Riz Tanzanien	6 000	6 500
Riz (produit localement)	4 000	4 200
Haricots jaunes	5 000	6 000
Haricots de type Kinure	3 200	3 500
Haricots de type Kirundo	2 600	3 000
Oignons blancs	2 000	1 500
Oignons rouges	2 000	2 000
Pommes de terre	2 000	2 100
Banane verte	1 200	1 400
Petits pois frais	7 000	8 000
Haricots frais	7 000	6 000
Viande de bœuf sans os	22 000	26 000
Viande de bœuf avec os	20 000	22 000
Tomates	3 000	2 000
Huile de palme	8 000 (1.5L)	7 000 (1.5)
Huile de palme raffinée	18 000 (1.5L)	17 000 (1.5)
Farine de maïs (isembe)	3000	3200
Farine de manioc (ikivunde)	3000	2800
Produit halieutiques (ndagalas)	entre 100 000 et 130 000	entre 50 000 et 70 000

Jonathan nzoyibonera

Lumicash S.U

Trois types de transaction seront désormais payants sous forme de promotion

Après que la société Lumicash S.U ait décidé de faire payer certains types de transaction sous forme de promotion, les agents contactés s'en inquiètent. Ils craignent que l'approvisionnement en monnaie électronique et en cash ne soit pas facile pour le moment. Pourtant, Lumicash S.U les tranquillise



Plus de 74.000 agents ont trouvé du travail (agents) grâce à la société Lumicash S.U

La société Lumicash S. U va bientôt faire payer trois types de transaction sur six dont elle dispose, lit-on dans un message adressé par cette société de la compagnie de télécommunication Lumitel Burundi à ses super agents et agents à midi du 1er octobre 2024.

Ce sont des transactions qui se font entre deux Agents, entre un Agent et un Super Agent qui n'est pas le sien ainsi qu'entre un Super Agent et un Agent qui n'est pas le sien.

Du 2 novembre 2024 au 31 mai 2025, ces frais de transaction seront fixés sous forme de promotion à 0,3%. Et à partir du 1er juin 2025, ils seront fixés à 1%.

Les types de transactions de Lumicash S.U

N	Objet	Direction des transactions	Frais de transactions actuels	Nouveaux frais de transaction du 2 Nov. 2024 au 31 mai 2025	Nouveaux frais de transaction à partir du 1 ^{er} Juin 2025
1	Agent	Transfert d'argent agent vers agent	Promotion (0%)	Promotion 0.3%	Promotion 1%
2		Transfert d'argent agent vers son propre super agent	Promotion (0%)	Promotion (0%)	Promotion (0%)
3		Transfert d'argent agent vers super agent qui n'est pas le sien	Promotion (0%)	Promotion 0.3%	Promotion 1%
3		Agent retire l'argent au siège de Lumicash, SHOP, Super Agent, Bank	Promotion (0%)	Promotion (0%)	Promotion (0%)
4	Super Agent	Super Agent transfère l'argent vers son propre agent	Promotion (0%)	Promotion 0%	Promotion 0%
5		Super Agent transfère l'argent vers un agent qui n'est pas le sien	Promotion (0%)	Promotion 0.3%	Promotion 1%
6		Super Agent retire l'argent au siège de Lumicash, SHOP, Bank	Promotion (0%)	Promotion (0%)	Promotion (0%)

Les Agents craignent que l'approvisionnement ne soit difficile

Les Agents contactés s'inquiètent de cette mesure prise par Lumicash S.U. Pour le moment, ils font savoir que l'approvisionnement en monnaie électronique et en

cash risque de ne pas être facile, car il peut arriver que leurs propres super agents ne soient pas disponibles pour les servir chaque fois qu'ils en ont besoin.

Auparavant, ils disaient que l'approvisionnement en n'importe quelle monnaie était facile, car ils le faisaient auprès

de n'importe quel Agent et Super Agent situés tout près d'eux et cela gratuitement.

Pourtant, si le Super Agent n'est pas proche de ses Agents, ces derniers éprouvent des inquiétudes du fait qu'ils seront obligés de payer des frais de déplacement pour s'en

approvisionner chez lui.

Sinon, ils n'y voient aucun problème. C'est pour cela qu'ils demandent à Lumicash S.U d'être toujours à leur écoute pour trouver des solutions chaque fois que surgissent des problèmes liés à cette nouvelle politique.

Lmicash S.U les tranquillise

Les responsables de la société Lumicash S.U expliquent que cette nouvelle politique ne vient pas pour perturber le système d'approvisionnement en monnaie électronique et en cash.

Elle vient plutôt pour encourager les Agents à servir les clients convenablement conformément à leur engagement signé lors de la réception de leurs codes agent.

Ils arguent que les Agents sont là pour servir les clients, mais pas pour se transférer l'argent électronique entre eux.

C'est la raison pour laquelle Lumicash S.U est entrain de multiplier les services. Ce sont entre autres le paiement de l'eau et de l'électricité de la REGIDESO sans frais de transaction qui est déjà fonctionnel.

Elle compte aussi initier les services de transfert d'argent à l'international et de crédit

Lumicash. Et de préciser que tous ces services permettront aux Agents et Super Agents d'augmenter leur assiette de commissions.

Elle fait remarquer que jusqu'actuellement, plus de 74.000 agents ont trouvé du travail (agents) grâce à la société Lumicash S.U et que les agents ne peuvent pas avoir des problèmes liés à l'approvisionnement en monnaie cash ou électronique, car Lumicash S.U compte plus de 11 banques partenaire (BGF, CECM, Finbank, BCAB, Ucode, Mutec, DIFO, CRDB, KCB, BCB, Ecobank, ...). Elle a aussi plus de 800 Super agents qui sont prêts à les servir.

Notons que Lumicash S.U offre des services numériques tels que le transfert, le retrait, le paiement marchand, le paiement des factures, le paiement des taxes à l'OBR, le paiement des fertilisants, les services bancaires, etc. Elle a mis en place un réseau d'agents via les super agents payés pour servir les clients à tout moment et en tout lieu. Et, lors du développement de ce réseau, elle a mis en place une promotion sur les différents types de transactions effectués par ses Agents et Super Agents.

Une reprise imminente des activités minières ?

Le Burundi dispose d'un potentiel minier et des carrières très diversifié dont l'évaluation, la valorisation et l'exploitation rationnelle pourraient contribuer à l'émergence du pays. Cependant, les activités sont en berne depuis la suspension des conventions minières en 2021. Des signes avant-coureurs de la reprise musclée des activités des sociétés extractives sont déjà perceptibles. Analyse.



Chantier de construction d'une cimenterie à Bukemba au Sud du pays (Photo : Ntare house).

Face à une perception généralisée d'un faible apport du secteur, la décision a été prise en 2021 de suspendre la plupart des contrats miniers dans l'attente d'un nouveau code minier », apprend-on du communiqué de presse sanctionnant le conseil extraordinaire des ministres.

Le gouvernement mise sur un cadre légal pour maximiser les revenus du secteur minier. Dans cette optique, d'importantes réformes ont été opérées notamment la révision du Code minier de 2013 et l'adoption de ses textes d'application.

Les autorités espèrent attirer des investisseurs tant nationaux qu'étrangers vers ce secteur. D'ailleurs, un plan d'action pour le développement du secteur minier a été adopté en conseil des ministres extraordinaire du 06 novembre 2023.

Ce plan d'action s'articule autour des réformes institutionnelles (renforcement des capacités, audit institutionnel et fonctionnel), la transparence et la traçabilité minière (souscription à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)), la fiscalité minière, la protection de l'environnement, la mise en place d'un régime fiscal transparent, équitable et compétitif pour les investissements miniers, l'optimisation des retombées économiques minières (création d'emploi, rapatriement des devises, ...).

De la lumière au bout du tunnel

Dans la foulée, le calendrier de mise en œuvre des réformes a été validée. Il projetait la reprise des négociations des contrats miniers en janvier 2024 mais, jusque-là, aucune nouvelle convention n'a été signée avec les sociétés extractives. Dans une récente réunion tenue à l'intention des exploitants des minerais, le ministre Uwizeye a annoncé la reprise imminente des activités qui étaient suspendues suite à l'élaboration du nouveau code minier. Conformément aux prescrits du nouveau code, les sociétés extractives disposent d'un délai de 90 jours ouvrables dès sa promulgation pour la renégociation de nouvelles

conventions. A partir du 24 août 2024, les activités d'exploitation et de commercialisation des minerais et des produits carriers ont été de nouveau suspendues. Les exploitants des mines et carrières doivent réserver une part fixe de la production à l'Etat suivant le principe gagnant-gagnant avant la reprise de toute activité.

Il y a des signaux positifs qui traduisent le vœu ardent du gouvernement d'exploiter à bon escient les ressources minières. Ce sont notamment les séances plénières animées autour de la fiscalité minière et les retombées économiques du secteur, les sessions de formation à l'endroit des cadres sur la négociation des contrats ainsi que le diagnostic de la gouvernance du secteur minier burundais. « En date du 16 juillet 2024, dans les bâtiments de l'Hôtel Kiriri Garden, l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM) en collaboration avec les experts de la Banque Mondiale ont restitué les résultats du diagnostic du secteur minier à l'intention des intervenants dans ce secteur ».

En marge de cet atelier, les participants ont adopté une feuille de route pour les minéraux de Transition Énergétique pour le Burundi.

Comment tirer parti de l'exploitation des ressources naturelles ?

Le Burundi dispose de ressources minières très convoitées telles que l'or, le nickel, les minerais dits 3Ts et les terres rares. Les responsables de la société Burundi Mineral's Company (BUMINCO) société de droit burundais annoncent au grand jour la découverte d'un filon hautement riche en Cassitérite et Coltan. C'est à partir de la colline Murehe en province de Kirundo que les responsables de ladite société ont fait une grande révélation : le site détiendrait des dizaines de

millions de tonnes de réserves en Cassitérite et Coltan. Une nouvelle qui défraie la chronique des médias pendant cette période estivale. Elle a même coûté des postes à certains cadres du ministère et de l'OBM qui ont été limogés pour incompétence.

Depuis 2017, le pays s'est lancé timidement dans l'exploitation industrielle des minerais avec la signature des conventions avec les filiales des multinationales. Cependant, le pays n'est pas assez expérimenté dans l'exploitation minière industrielle. D'où la présence des multinationales russes, canadiennes, britanniques et australiennes sur le terrain.

Vers la coopération Sud-Sud ?

Pour redynamiser l'exploitation des mines, le pays expérimente la coopération Sud-Sud. Des tractations sont en cours avec le Zimbabwe. Un accord de coopération bilatérale dans le domaine minier est en cours d'élaboration selon des sources ministérielles. En mars dernier, le plan d'actions dans le cadre de mise en œuvre du Memorandum d'Entente signé entre le Burundi et la Tanzanie au niveau de la coopération dans le secteur minier a été adopté par les deux parties. Des visites d'échanges d'expériences ont été effectuées en Zambie au niveau des laboratoires et des cimenteries.

L'hypothèse d'une coopération minière entre les deux parties n'est pas écartée. Parallèlement, les multinationales avancent leurs pions pour décrocher des mégas contrats pour valoriser les grands gisements. Le groupe chinois TBEA très actif dans l'exploitation minière et la construction des barrages hydro-électriques en Afrique semble favori pour exploiter le nickel de Musongati. « La Société TBEA, sélectionnée pour développer la mine de Musongati, a effectué une visite de courtoisie

auprès du ministère chargé des mines. Les discussions ont porté sur les prochaines étapes à venir », communique le ministère sur X. Un mois avant, le Ministre Uwizeye avait reçu une délégation d'hommes d'affaires australiens qui voulaient investir dans les secteurs de l'eau potable, de l'énergie et des mines.

Encore des efforts supplémentaires

Malgré la promulgation d'un nouveau code minier, l'activité minière est au point mort. Seules les coopératives minières sont autorisées à exercer à l'échelle du pays. D'aucuns se demandent pourquoi le gouvernement privilégie l'exploitation artisanale pour des travaux qui exigent des moyens conséquents et une expertise sans appel. Pire encore, l'exploitation artisanale exige une main d'œuvre importante dont des femmes et des enfants à qui on confie parfois le travail de lavage-vannage des minerais. Cette catégorie de travailleurs se charge de puiser de l'eau de lavage et le transport des minerais au niveau des sites d'extraction au péril de leurs vies.

Faute de compétences et de ressources nécessaires, le pays risque fort de ne pas profiter de son potentiel minier. D'où la nécessité de renforcer les compétences techniques et les structures de gestion pour assurer un contrôle efficace et transparent des activités minières et, de surcroît, attirer des investissements vers le secteur. L'absence des études de faisabilité et des données géologiques et géophysiques fiables conduit inéluctablement aux pertes économiques, car le pays peine à profiter pleinement de son potentiel minier.

Benjamin Kuriyo



Faute de compétences et de ressources nécessaires, le pays risque fort de ne pas profiter de son potentiel minier.

Mettre des autocollants sur les bus assurant le transport interurbain

Une mesure qui ne fait pas l'unanimité

La mesure prise par la mairie de Bujumbura à la mi-septembre 2024 visant à placarder des autocollants sur les bus assurant le transport interurbain pour indiquer leurs couloirs commence à être appliquée. Chaque propriétaire de bus doit payer 40 000 BIF pour obtenir deux autocollants. Pour certains citadins de Bujumbura, cette mesure vient à point nommé, mais elle n'est pas la meilleure. Leur principale préoccupation est d'avoir un plus grand nombre de bus disponibles afin de faciliter le transport des biens et des personnes.



Les bus commencent à arborer des autocollants indiquant leurs couloirs.

Les bus circulant dans la ville de Bujumbura sont désormais obligés de porter des autocollants indiquant leurs lignes ou couloirs. Cette mesure est mise en application depuis le 30 septembre 2024. Actuellement, certains bus arborent déjà les autocollants mentionnant leurs lignes. Chaque propriétaire de bus doit payer 40 000 BIF pour l'installation de deux autocollants, à l'avant et à l'arrière de son véhicule. Cependant, ces autocollants ne

sont disponibles qu'au bureau de l'Association des Transporteurs du Burundi (ATRABU). Cette décision a été prise par la mairie de Bujumbura en collaboration avec l'ATRABU le 18 septembre 2024.

Les convoyeurs de bus interrogés par Burundi Eco ne partagent pas tous le même avis sur cette mesure. Certains estiment qu'il faut tout simplement respecter les décisions des autorités sans trop y réfléchir,

tandis que d'autres pensent que cette décision perturbera le transport en commun dans la ville de Bujumbura. Comment ? J.N., un convoyeur de bus, explique que l'ajout d'autocollants obligera les conducteurs à stationner leurs véhicules dans un parking spécifique, sans possibilité de changer de ligne. Par exemple, si un bus dessert la ligne « Ville-Kamenge-Kinama », son conducteur sera contraint de respecter strictement

cette ligne malgré lui.

La priorité : augmenter le parc de bus disponibles

Pour les passagers, cette mesure a été globalement bien accueillie. Pourquoi ? Parce qu'elle facilite l'identification et l'orientation des bus nécessaires pour se déplacer. Toutefois, certains d'entre eux estiment que cette mesure ne répond pas aux véritables besoins des « Bujumburois ». Ils rappellent qu'une mesure similaire avait été prise il y a environ cinq ans, sans grand succès. « Pour les habitants de Bujumbura, le véritable problème n'est pas l'ajout d'autocollants sur les bus. Ce qui les préoccupe, c'est la disponibilité d'un plus grand nombre de bus pour éviter de faire la queue dans les parkings », estime Jean Marie Nduwimana, un habitant de Bujumbura. Il ajoute que cette mesure est inopportune en période de pénurie de carburant lorsque les bus sont déjà rares. Par contre, M. Nduwimana pense que cette initiative représente un « big deal » pour des entreprises produisant ou vendant ces autocollants, car les véhicules concernés sont estimés autour de 1000.

Cette mesure a été prise à la mi-septembre 2024 lors d'une réunion entre les autorités municipales et les représentants des transporteurs. Chaque bus doit désormais disposer d'une ligne ou d'un couloir bien identifié, visible grâce à un

autocollant pour mieux orienter les passagers. En outre, tous les bus opérant à Bujumbura (à l'exception de ceux de la compagnie publique OTRACO) devaient être enregistrés à l'ATRABU avant le 25 septembre 2024. Tout gestionnaire de bus qui ne respectera pas à ces injonctions risque diverses sanctions, y compris la suspension de l'approvisionnement en carburant.

Charles Ntirampeba, secrétaire général de l'ATRABU, a indiqué lors d'une conférence de presse tenue le jeudi 26 septembre 2024 que cette mesure est salubre. Pourquoi ? Parce qu'elle contribuera à réduire le désordre qui règne dans le secteur du transport en commun. Certains conducteurs ne respectent pas les injonctions émises par l'administration. Par exemple, ils augmentent le prix du billet de transport à leur guise, ils n'atteignent pas la destination prévue, ils vendent leur carburant au marché noir ou changent de parking à leur guise. Ces pratiques déstabilisent le système de transport en commun et pénalisent particulièrement les passagers, qui se retrouvent sur de longues files d'attente dans les parkings.

Gilbert Nkurunziza

AGRICULTURE

Le prix des semences de maïs hybride fixé à 4 200 FBu le kilo

Une grande partie de la population burundaise vit de l'agriculture et le gouvernement déploie des efforts considérables pour rentabiliser ce secteur crucial. Dans cette optique, une commande de 800 tonnes de semences de maïs hybride a été passée à l'étranger. Un premier lot de 400 tonnes a déjà été réceptionné. Les responsables agricoles sont appelés à faire preuve de vigilance lors de la distribution de ces semences



Le premier lot de semences de maïs hybride pesant 400 tonnes a été réceptionné par le ministre en charge de l'agriculture. Le coût de ces semences est fixé à 4 200 FBu le kilo.

Dans le but d'accroître la production agricole, notamment celle du maïs, le gouvernement du Burundi soutient les agriculteurs en leur fournissant des semences très productives à un coût abordable. A cet égard, le Burundi a commandé 800 tonnes de semences de maïs hybride en provenance de Zambie. Le premier lot de semences de maïs dénommé PAN 53 et pesant 400 tonnes a été réceptionné par Prosper Dodiko, ministre en charge de l'agriculture, lundi le 30 septembre 2024. Il reste encore 400 tonnes à réceptionner pour atteindre les 800 tonnes commandées. C'est le premier achat effectué directement sans intermédiaires.

Le ministre Dodiko a précisé que le coût de ces semences est fixé à 4 200 FBu le kilo pour les agriculteurs alors qu'au marché le prix du kilo de la même variété oscille entre 25 000 et 30 000 FBu. Selon lui, la réception de ces semences concrétise les accords signés entre la Zambie et le Burundi lors d'une visite effectuée par Evariste Ndayishimiye, président de la République du Burundi, le 1er août 2024 en Zambie.

Pour l'exercice budgétaire en cours, un montant de 11 481 977 000 FBu est prévu pour le programme national de subvention des semences, contre 5 003 070 000 FBu pour l'exercice 2023-2024. Ce qui représente une augmentation de plus de 6 milliards

de FBu. En outre, selon les données de la BRB, l'importation du maïs autre que de semence au cours des quatre dernières années a évolué comme suit : en 2020, 15 999,7 tonnes ; en 2021, 8 352 tonnes ; en 2022, 13 583,9 tonnes ; en 2023, 42 552 tonnes ; et jusqu'en juin 2024, 20 265,2 tonnes.

Les BPEAE appelés à bien suivre la distribution de ces semences

Les directeurs des Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) sont appelés à surveiller attentivement la distribution de ces

semences de maïs. Celles-ci doivent être réservées exclusivement aux agriculteurs disposant de champs cultivables et non aux commerçants, a souligné Dodiko. Les Directeurs Provinciaux de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) ont la responsabilité de suivre cette distribution jusqu'au dernier kilo

Les responsables agricoles doivent faire preuve de vigilance pour éviter toute forme de spéculation dans la distribution de ces semences, car la différence entre 4 200 FBu et 25 000 FBu est énorme. Un agriculteur pourra obtenir jusqu'à 40 kg de semences de maïs, mais s'il désire une quantité supérieure, il devra fournir une attestation délivrée d'un responsable agricole local confirmant que ses champs nécessitent plus de 40 kg, a précisé Dodiko. En outre, tout DPAE surpris en train de distribuer ces semences de manière illégale sera sévèrement sanctionné

Semences composites : un choix privilégié pour les agriculteurs

Le ministre en charge de l'agriculture a souligné que les semences composites offrent des rendements intéressants par rapport aux semences hybrides. Selon ses déclarations, les semences de maïs hybride requièrent une certaine quantité d'engrais et de produits phytosanitaires pour garantir une production satisfaisante. Il encourage ainsi les agriculteurs à privilégier les semences maïs composites qui sont non seulement

résistants aux maladies, mais également considérés comme des semences rustiques, capables de supporter des conditions de stress hydrique.

De plus, les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) sont appelés à intensifier leurs efforts en vue de rendre disponible les semences composites.

Quid des semences produites localement ?

Une société locale spécialisée dans la production des semences est d'ores et déjà opérationnelle. Grâce à ses efforts, 150 tonnes de semences de maïs composites ont été produites. En ajoutant les 800 tonnes importées en provenance de la Zambie, ainsi que les quantités déjà achetées dans le cadre du projet d'urgence du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et celles fournies par l'Ong Tubura, le ministre en charge de l'agriculture affirme que la satisfaction des besoins en semences de maïs est assurée.

Enfin, dans le but de réduire l'importation des semences de maïs hybride, l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) s'engage dans le processus de production de ces semences au niveau local.

Jonathan Nzoyibonera

Lance-toi avec "UMWUGA-AKAZI" !

Ton avenir professionnel commence ici



Vous êtes jeune, ambitieux(se) et vous souhaitez :
Acquérir de nouvelles compétences ? Trouver un emploi stable ?

UMWUGA-AKAZI est fait pour toi !

Ce programme, soutenu par l'Union Européenne et mis en œuvre par SPARK en partenariat avec CREOP-Jeunes vise à améliorer l'insertion des jeunes lauréats, la création d'entreprises et la mise à échelle d'entreprises et le renforcement des capacités des cellules d'insertion.

Pour qui ?

- Jeunes Burundais âgés de 18 à 35 ans
- Résidant à Bujumbura Mairie, Rumonge ou Bururi
- Ayant au moins un niveau 9ème
- Des jeunes ambitieux qui souhaitent développer leur carrière

N.B : Les lauréats des Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) et des Centres de Formation Professionnelle (CFP) sont vivement encouragés à postuler. Notamment les lauréats en mécanique générale, mécanique automobile, électromécanique, transformation agro-alimentaire, cuisine, savonnerie, etc.

Prêt(e) à lancer ou booster votre carrière ? CREOP-Jeunes vous offre :

- Des formations en compétences adaptées aux exigences du marché
- Des opportunités de stage pour décrocher votre premier emploi.

Comment postuler ?

Envoyez-nous votre candidature avant le 10/10.
Votre dossier doit comprendre :

- CV détaillé
- Diplômes ou certificats
- Coordonnées de 2 références
- Lettre de motivation adressée à la Directrice Exécutive de CREOP-Jeunes en français ou kirundi

Modalités de dépôt :

- **En ligne : recrutement@creop-jeunes.org**
- **Physiquement dans les bureaux du CREOP-Jeunes à :**
 - Bujumbura : Mukaza, Rohero 1, av. Mosso, n°23
 - Rumonge : Commune Rumonge, Zone Rumonge, Quartier Kanyenkoko (dans les anciens bureaux de l'ONPR, à proximité du BHB)
 - Bururi : Commune Bururi, Zone Bururi, Quartier Gisuru, (près de la capitale provinciale)

Pour plus d'infos, Contactez :



Bujumbura : +257 61 00 65 06
Rumonge : +257 68 76 15 75
Bururi : +257 79 73 59 66/ 69 54 05 81

Une pénurie des médicaments lourde de conséquences

L'indisponibilité des médicaments s'observe dans les formations sanitaires conventionnées avec les mutuelles communautaires de santé. De plus, la surfacturation des services de santé est également constatée. Les mutualistes souhaitent que les prix soient uniformes dans toutes les structures sanitaires, qu'elles soient conventionnelles, publiques ou privées



Les mutuelles communautaires de santé doivent lutter contre la surfacturation tout en recrutant des médecins-conseils dans chaque mutualité communautaire de santé pour contrôler les factures

les taxes et impôts prélevés sur les médicaments ainsi que les marges bénéficiaires intégrées dans leurs prix.

Indisponibilité des médicaments

M.Ndayikunda a indiqué que l'indisponibilité des médicaments entraîne des plaintes de la part des adhérents des mutuelles. « Les résultats ont révélé une indisponibilité des médicaments dans les services de santé, avec un taux moyen s'élevant à 79 %. Cela entraîne des plaintes de la part des adhérents des mutuelles communautaires de santé ainsi que des patients qui fréquentent les structures sanitaires, car ils ne trouvent pas les médicaments prescrits et doivent les acheter à 100 % dans les pharmacies privées ». L'étude a également mis en évidence une grande variabilité des prix des médicaments et des services de santé, que ce soit dans

les structures sanitaires publiques, confessionnelles ou privées.

Variabilité des prix

La variabilité des prix des médicaments observés dans cette étude témoigne de l'inefficacité des mécanismes de contrôle et de régulation des prix au niveau national en général, et dans les mutuelles communautaires de santé en particulier. Du point de vue contractuel, les MUSA ne disposent pas de tarifs des Formations Sanitaires (FOSA) conventionnées, un document pourtant contractuel qui devrait leur être envoyé à chaque début d'exercice budgétaire. Il n'existe pas également de mécanisme d'harmonisation des prix des médicaments et des actes médicaux au sein des FOSA conventionnées. En effet, l'harmonisation des prix des médicaments représente un enjeu majeur pour les mécanismes de paiement comme les MUSA. Les

attestations de soins dépouillées ont révélé un mécanisme de contrôle inefficace. En effet, certaines attestations comportaient un prix global sans mention du prix unitaire ni de la quantité fournie. Parfois, il y avait une discordance entre le prix total facturé et la quantité facturée si l'on considère le prix unitaire. De plus, les prix retrouvés sur les attestations de soins étaient souvent très élevés par rapport aux tarifs présentés. Ce qui révèle une pratique de surfacturation déguisée derrière des tarifs plus ou moins réalistes.

Joseph Nsabimana, chargé du financement de la santé à la représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) n'a pas compris pourquoi ces surfacturations ont lieu. Il a voulu savoir d'où les importateurs des médicaments obtiennent leurs devises. Le consultant Dr Alain Ndayikunda a répondu que, tout comme les importateurs de carburant, les importateurs des médicaments bénéficient également d'un accès prioritaire aux devises au taux de change officiel de la Banque centrale. Il est donc inconcevable que les prix des médicaments restent si élevés.

Quelle solution pour la surfacturation ?

Des actions doivent être menées par le ministère de la Santé publique et de Lutte contre le Sida et les mutuelles de santé communautaires pour trouver une solution efficace à ce problème. En marge de la présentation des résultats de cette étude, les recommandations ci-dessous ont été formulées. Du côté du gouvernement, il est crucial de faire respecter la loi pharmaceutique, de prendre toutes les dispositions pour renforcer la régulation des prix dans le secteur de la santé et d'imposer aux établissements de santé du secteur privé le respect des textes

réglementant la commercialisation des médicaments au Burundi.

Quant aux mutuelles communautaires de santé, ils doivent lutter contre la surfacturation tout en recrutant des médecins-conseils dans chaque mutualité communautaire de santé pour contrôler les factures. Il est également essentiel de suivre les informations sur les prix des médicaments et des services de santé en demandant ces prix trimestriellement ou semestriellement. Aussi, doivent-ils négocier avec les structures sanitaires pour obtenir des tarifs harmonisés pour les médicaments et les autres services de santé. De plus, il est important d'exiger que les structures sanitaires complètent correctement les attestations de soins en fournissant à chaque fois le prix unitaire et les quantités de médicaments ou de services à fournir aux patients.

Il convient de signaler que les prix des médicaments et les marges bénéficiaires sont régis au Burundi par la loi n° 1/11 du 8 mai 2020, portant réglementation de l'exercice de la pharmacie et du médicament à usage humain. En son article 67, cette loi stipule que les marges bénéficiaires que doivent respecter les pharmacies grossistes répartiteurs et les pharmacies de détail sont les suivantes :

1. Pour les pharmacies de gros, une marge de 25 % est appliquée sur le prix d'importation à l'Office Burundais des Recettes (OBR).
2. Pour les pharmacies de détail, une marge de 40 % est appliquée sur le prix d'importation à l'Office Burundais des Recettes (OBR).

Aline Niyibigira

GENRE

Une femme agri-éleveuse fière de la production laitière de ses vaches

Une production florissante assure la sécurité alimentaire et permet de subvenir aux besoins de la famille, comme le témoigne Mme Imelde Mbabarempore, une agri-éleveuse résidant sur la colline de Munyika I dans la commune de Rugombo. Elle tire également profit du fumier de ses vaches pour fertiliser ses champs. Elle lance un appel à d'autres femmes pour qu'elles embrassent cette voie prometteuse



Mme Imelde Mbabarempore, une agri-éleveuse résidant sur la colline de Munyika I dans la commune de Rugombo

lancer dans ce domaine ». En effet, cette femme a commencé par élever une seule vache, qui n'a pas vite progressé, qui lui a plutôt causé mal de tracas. « Je n'ai jamais pensé à l'abandonner. Je croyais que si

elle ne me donnait pas du lait, elle pourrait au moins me fournir du fumier ».

Avec l'arrivée du Programme National pour la Sécurité

Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) dans la commune de Rugombo, elle a eu l'opportunité de bénéficier d'une vache comme les autres éleveurs. Cependant, les agents du PNSADR-IM sont venus lui rendre visite et ont constaté qu'elle possédait déjà une autre vache. « Ils ont décidé de me la retirer, arguant que je ne pouvais pas élever deux vaches. Face à cette situation, j'ai décidé d'acheter ma propre vache pour m'autonomiser. Jusqu'aujourd'hui, j'ai deux vaches comme vous le voyez », affirme-t-elle avec une grande fierté.

La fertilisation naturelle, un atout

Mme Imelde Mbabarempore travaille en collaboration avec son mari. Elle indique qu'elle reçoit suffisamment d'engrais pour fertiliser ses champs. Tout cela contribue à assurer la sécurité alimentaire de sa famille. « Je loue des terrains à cultiver. La moisson est bonne, car je parviens à récolter sept sacs de riz contre seulement cinq sacs que je récoltais avant de me lancer dans ce domaine. En ce qui concerne la production laitière,

l'une de mes vaches donne trois litres de lait, tandis qu'une autre en produit quatre ». Cependant, elle témoigne que l'argent bénéficié de la vente du lait et de la production agricole l'aide à payer celui qui lui fournit du fourrage ou à faire soigner ses vaches ou ses chèvres.

Mbabarempore explique aussi qu'on ne peut pas récolter sans avoir appliqués des engrais dans le champ. Elle espère continuer à booster son activité. Elle encourage les autres femmes à ne pas rester à la maison et à ne pas prétendre que seuls les hommes sont responsables de la survie de la famille.

Un défi rencontré

Mme Mbabarempore indique qu'elle fait face à un principal défi lié au manque de fourrage, surtout pendant la saison sèche. Une personne m'apporte trois sacs de fourrage par jour et je le paie entre 50 000 FBu et 60 000 FBu par mois.

Aline Niyibigira

La coopérative Vumerinka, un centre de collecte de lait en difficulté

Les activités de la coopérative Vumerinka, un centre de collecte de lait dans la commune de Rugombo vont décroissant. La production laitière a diminué progressivement. Les éleveurs et les employés sont toujours en attente de paiement. Les membres de cette coopérative souhaitent que leurs apports soient remboursés avec intérêt.



Le centre de collecte de lait dans la commune de Rugombo

Les organisations internationales ou locales injectent beaucoup d'argent dans les projets de développement. Ceux-ci donnent de bons résultats dans les premiers jours. Quelques mois plus tard, les membres des comités exécutifs de ces projets s'approprient les biens communs. Dans ce sens, on observe des défaillances ou des pertes et certains de ces projets peuvent être contraints de fermer. C'est le cas de la coopérative Vumerinka, un centre de collecte du lait provenant des collines où le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) a distribué des vaches dans la commune de Rugombo.

Cette coopérative compte 158 membres actionnaires avec un personnel de 15 employés. Actuellement, elle ne fonctionne pas comme à ses débuts. La quantité de lait collectée a diminué et les éleveurs ne sont pas payés régulièrement.

Décroissance de la production

La situation financière actuelle de la coopérative s'est fortement dégradée comme l'a affirmé Alexandre Harerimana, le secrétaire de ladite coopérative. « La production laitière

a beaucoup diminué. Au début, la coopérative collectait 1 100 litres de lait par jour mais, aujourd'hui, ce chiffre est tombé entre 400 et 500 litres. Cette baisse entraîne des pertes pour la coopérative, car les employés et les éleveurs ne peuvent pas être régulièrement rémunérés ».

Pourquoi ce retard de paiement ?

Les éleveurs ne sont pas payés à temps. Pourtant, M. Harerimana affirme que la coopérative n'a pas manqué d'argent pour les régulariser. « Auparavant, nous n'avions pas de difficultés financières. Les éleveurs percevaient leurs frais tous les 15 jours mais en raison de la diminution de la quantité de lait, nous avons dû décider de les payer après un mois ». Le montant que cette coopérative doit aux éleveurs s'élevait à 9 millions de francs burundais pour les mois de mai et juin 2024.

Des mésententes suite à un crédit contracté

Alexandre Harerimana indique que la coopérative a contracté un crédit auprès de la Coopérative d'Épargne et de Crédit (COOPEC), un crédit qui a suscité des mésententes et doutes de la part de certains de ses membres. « Nous avons contracté un crédit de 50 millions de francs burundais pour la construction d'une usine de fabrication des aliments pour le bétail comme le Projet de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL) avait promis de nous appuyer dans sa construction. Un groupe de personnes s'est levé contre nous, affirmant que la coopérative n'est pas fonctionnelle, qu'il y a eu des malversations économiques et que nous avons signé un contrat de demande de crédit sans avoir présenté le projet aux membres. Cependant, une somme de 35 millions de francs burundais, qui se trouvait sur le compte de la coopérative a rapidement été bloquée par la coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC). En conséquence, nous n'avons pas pu payer régulièrement les éleveurs. Malheureusement, ceux qui se sont opposés à nous n'étaient pas tous des éleveurs », a-t-il expliqué

Les éleveurs désespérés

Actuellement, certains éleveurs membres de la coopérative sont désespérés et n'ont plus confiance dans la capacité du centre à reprendre ses activités normalement. Jérôme Siniremera témoigne : « Au départ, nous travaillions convenablement. Nous avions suffisamment de fonds et la production laitière était bonne. Si une vache tombait malade et que nous faisons recours à la coopérative, elle nous accordait de l'argent pour la faire soigner. Cependant, au fur et à mesure que les ressources augmentaient, cela a attiré la convoitise chez les gérants de ladite coopérative qui en ont profité pour s'approprier les biens communs. Et par voie de conséquence, les éleveurs ont commencé à ne pas être payés. Nous avons également entendu dire que la coopérative avait contracté un crédit auprès d'une coopérative d'épargne et de crédit, mais nous n'en étions pas informés et nous n'en avons pas cueilli les fruits ».

Et d'ajouter : « Si nous demandons ce que le crédit a généré, ils nous répondent qu'ils vont nous rembourser. Nous souhaitons que nos contributions soient remboursées mais avec intérêt, car il y a longtemps qu'elles ont été libérées ».

Alexandre Harerimana quant à lui, demande à la commission provinciale chargée du suivi des activités des coopératives de clarifier la situation afin que le compte de la coopérative Vumerinka soit débloqué et que les éleveurs puissent être payés.

Aline Niyibigira



Alexandre Harerimana secrétaire de la coopérative Vumerinka demande à la commission provinciale chargée du suivi des activités des coopératives de clarifier la situation afin que le compte de la coopérative Vumerinka soit débloqué et que les éleveurs puissent être payés.

Le Café du Burundi : Une Fierté Nationale au Goût Unique

Le café burundais constitue une pierre angulaire de l'économie nationale. Il représente plus d'un quart des recettes totales des exportations nationales et constitue ainsi une source cruciale de devises. Dans un pays où l'agriculture domine avec plus de 98% des activités, près de 8 millions de Burundais, soit 40% de la population, vivent indirectement de la culture du café. Grâce à un climat parfait pour l'arabica et des méthodes de culture et de transformation méticuleuses, le café burundais s'impose comme un café de spécialité, acclamé sur la scène internationale et compétitif dans les plus grandes compétitions mondiales.



Le café produit au Burundi, notamment dans la province de Kayanza, est très prisé à l'international.

Au Burundi, le café demeure un pilier essentiel de l'économie nationale, apportant des devises et des revenus aux ménages. Selon les données de la Banque centrale du Burundi, en 2022, le café représentait plus de 25 % des recettes totales des exportations, constituant ainsi une source incontournable de devises pour le pays.

Introduit au Burundi depuis l'époque coloniale, la production s'étend aujourd'hui sur plus de 70 000 hectares avec plus de 122 millions de caféiers. Les principales variétés cultivées au Burundi sont l'arabica qui représente environ 93 % et une petite quantité de robusta.

Bienvenu au royaume du café

La culture du café est pratiquée par plus de 600 000 familles burundaises et environ 8 millions de burundais, soit 40% de la population, en dépendent. La majorité des caféiculteurs se trouvent principalement dans les provinces du Nord du Burundi, telles que Kayanza, Ngozi et Muyinga qui sont des régions à forte vocation de production du café.

Il est 11 heures à Kayanza, une province située au Nord du Burundi, surnommée le royaume du café burundais par les caféiculteurs. Et, à juste titre, car cette province située dans la région de Buyenzi produit un café de qualité exceptionnelle capable de rivaliser avec les meilleurs cafés du monde sur le marché des cafés de spécialité.

Nous arrivons dans le quartier Kabuye pour y rencontrer M. Claver Nzimpora, un caféiculteur de 68 ans, qui nous partage son histoire avec le café. Depuis l'âge de 12 ans, il s'est lancé dans l'agriculture, mais depuis plus de 50 ans, il se consacre principalement à la culture du café. Ce choix a été motivé par son expérience dans la caféiculture, qui lui a montré que le café lui apportait plus d'avantages que les autres cultures vivrières. Comme il le raconte, même avant son mariage, il possédait déjà ses propres plants de caféiers, une situation rare au Burundi. Aujourd'hui, il possède 4 120 plants de caféiers et plus de 80 % de ses terres arables sont dédiées au café.

Un moteur de développement pour les ménages ruraux

Pour ce caféiculteur, tout le précieux qu'il a pu acquérir dans sa vie, il le doit à la culture du café. « Dans la lignée de mon père, nous n'avions pas de grandes propriétés foncières terres agricoles. Mais grâce aux revenus tirés de mes caféiers, j'ai pu acheter mon propre lopin de terre que je peux cultiver sans difficulté. »

Un autre avantage que j'ai tiré de la filière café est que j'ai pu facilement payer la scolarité de mes enfants jusqu'à l'université. « L'un d'eux a terminé l'université et s'est même marié. J'en ai encore trois pour lesquels je paie les frais universitaires et je peux m'en acquitter grâce à la filière café », raconte fièrement ce père de neuf enfants.

Grâce aux revenus générés par la vente du café, Nzimpora a pu s'acheter une vache et construire une maison. « Regardez la maison dans laquelle je vis. J'ai réussi à la construire grâce aux revenus tirés du café », ajoute-t-il en nous montrant sa maison flambant neuve et d'une modernité sans pareilles, comparée à la majorité de celles de ses voisins. « La culture du café m'a apporté tellement d'avantages que je ne peux pas penser une seule seconde à l'abandonner. Elle me motive chaque jour à persévérer », souligne-t-il.

Le café n'est pas seulement la principale source de revenus pour Nzimpora, elle l'est aussi pour la plupart de ses voisins. « Dans ma région, il y a de nombreux producteurs de café. Si quelqu'un s'aventurerait à quitter la filière café, il se retrouverait vraiment dans une grande pauvreté, car cette culture apporte beaucoup de revenus à nos familles. C'est la seule qui peut vraiment procurer un revenu significatif à la population. Les autres cultures sont pour accessoires et ne pourraient pas générer assez de revenus pour permettre à quiconque de vivre », explique-t-il.

Cela a été confirmé par Pierre Minani, un caféiculteur de 70 ans, rencontré à la station de lavage du café de Kabingo. « La plus grande somme d'argent que je n'ai jamais touchée, je l'ai tirée de la vente du café. Je n'achète de la viande ou

de beaux habits pour les membres de ma famille qu'après avoir été payé après la vente de mon café », témoigne-t-il.

Le café Burundais, convoité à l'international

Le café burundais représente 0,3 % des exportations mondiales de café. Bien que cette quantité soit insignifiante, la qualité du café burundais est exceptionnelle. Le café produit au Burundi, notamment dans la province de Kayanza, est très prisé à l'international.

Parfait Nitunga, est un Burundais vivant en Italie. Il est docteur en Science et Technologies Alimentaires, avec expertise sur les produits alimentaires d'origine tropicale. Il a été interviewé par Ilaria Beretta, coauteure de cet article.

Il témoigne : « On dit que le café du Burundi se distingue par son arôme et son goût. Pour être un "speciality coffee", il doit se démarquer lors de la dégustation. Si vous le buvez, vous pouvez reconnaître la particularité de ce café. Il se distingue des autres. Bien que la production du café soit faible, lorsqu'il est consommé, il se distingue et on comprend alors qu'il a sa place sur le marché. Il est utilisé pour de nombreux mélanges. Mélangé à d'autres cafés arabicas ou robustas, il parvient à créer une marque de café très intéressante. On le trouve chez de grands groupes comme Lavazza qui l'utilisent comme mélange. Normalement, il est utilisé comme "single origin" dans les pays nordiques. Leur torréfaction n'implique pas forcément un mélange. Ils peuvent aussi boire du "single origin" », fait-il savoir.

Quel en est le secret ?

Ce n'est pas par hasard que le café du Burundi est considéré comme un « speciality coffee ». Plusieurs facteurs y contribuent, notamment le climat équatorial humide et l'altitude comprise entre 1500 et 2000 mètres, favorables à la production d'un Arabica de qualité.

Les conditions de culture jouent également un rôle important. Au Burundi, le café n'est pas cultivé sur de grandes étendues. Ce qui permet aux caféiculteurs de soigner chaque étape de leur travail. Les plants de café sont repiqués à la

main avec peu d'engrais organiques et peu de pesticides. Les caféiers se développent ainsi de manière aussi naturelle que possible.

Lors de la cueillette, seules les cerises bien mûres, donc rouges, sont récoltées, tandis que les cerises vertes restent sur les caféiers. La cueillette se fait à la main, cerise par cerise, en triant les bonnes des mauvaises. C'est un travail minutieux mais essentiel, car plus la récolte est soignée, meilleur sera l'arôme du café. Bien que le processus de récolte sélective soit plus lent et fatigant, la qualité en est garantie.

Une fois récoltées, les cerises de café sont transportées vers une usine de transformation pour être converties en grains de café vert, prêts à être expédiés à un torréfacteur. A la station de lavage, les drupes de café sont normalement apportées par le producteur lui-même qui fait enregistrer le poids et se fait payer à la fin de la saison.

La station de lavage est un hangar équipé d'une grande machine dans laquelle les grains de café sont introduits. Cette machine calibre les grains et enlève la pulpe. Les machines sont inclinées pour faciliter le mouvement des grains. Après le passage dans la dépulpeuse, les cerises de café sont immédiatement trempées dans l'eau pour enlever le mucilage, puis elles descendent dans un bassin où elles sont nettoyées avant d'être collectées et mises à sécher.

A ce stade, les grains, encore protégés par le parchemin (la couche argentée), sont séchés pendant 8 à 15 jours sur des tables grillagées. Les cerises mûres fraîchement récoltées ont un taux d'humidité de 65%, qui doit être réduit à 11 ou 12%. Ensuite, les grains vieillissent pendant 15 à 60 jours pour homogénéiser l'humidité, améliorer les attributs de qualité et garantir un meilleur vieillissement. De 5,5 kg de fruits, après avoir enlevé la pulpe, le mucilage et le parchemin, on obtient un peu moins d'un kilo de café vert, prêt à être expédié à un torréfacteur, généralement situé à l'étranger.

« Toutes ces étapes, exécutées selon une tradition rodée et améliorée au fil du temps, permettent au Burundi de commercialiser un "speciality coffee", c'est-à-dire une qualité de café très précieuse qui suit un

protocole reconnu et jouit de notes aromatiques précises », explique-t-il.

Comme l'explique Dr Nitunga, les cafés de spécialité sont évalués par des commissions d'experts indépendants parmi lesquelles les plus célèbres sont l'Alliance for Cup of Excellence et le Coffee Quality Institute. Ces experts décrivent leur travail avec des termes poétiques et évoquent quatre composants essentiels qui, en se combinant, créent une boisson parfaite : l'arôme, le corps, l'acidité et la saveur. « L'arôme est le parfum qui promet souvent plus que ce que nos papilles ne perçoivent. Le corps fait référence au 'poids' du café dans la bouche, à la manière dont il glisse sur la langue et remplit la gorge. L'acidité se rapporte à une saveur piquante qui peut ajouter une note distinctive à la tasse de café. Enfin, la saveur est le goût qui explose dans la bouche et persiste après la dégustation », explique-t-il.

Le Burundi dans le top 10 de cup of excellence

Le Burundi participe depuis 2012 à un concours appelé Cup of Excellence organisé chaque année par l'Alliance for Cup of Excellence. Ce concours constitue la plus haute distinction pouvant être attribuée à un café de spécialité. Les cafés sont dégustés "à l'aveugle" par des examinateurs qui n'ont aucune information sur la production. Chaque échantillon doit passer par six tours et obtenir au moins 86 points sur 100 à chaque étape pour avancer.

Chaque année, des milliers de cafés sont examinés pendant la compétition, mais au maximum 10 remportent l'étiquette de gagnants de la Cup of Excellence au niveau international et peuvent espérer être vendus aux enchères à un prix très élevé.

La participation du Burundi à cette compétition est remarquable car, parmi les 54 pays producteurs de café dont la moitié se trouve en Afrique, seuls trois pays africains, dont le Burundi peuvent concourir à cette prestigieuse compétition. Le Burundi est le pays africain ayant le plus souvent figuré dans le top 10 de cette compétition.

En 2017, un lot de café issu de la station de lavage de Kibingo dans la province de Kayanza a été désigné meilleur café du monde lors de la vente aux enchères. Un kilo de ce café a été vendu à 115 dollars et les producteurs ont bénéficié de primes allant jusqu'à 100 francs burundais par kilo.

Le café burundais a également été primé dans d'autres compétitions comme l'African Fine Coffee Competition. En 2022, le Burundi a été choisi comme le premier pays producteur du meilleur café au monde lors de la foire-exposition Speciality Coffee Expo organisée par la Speciality Coffee Association du 8 au 10 avril à Boston aux États-Unis.

Cet article a été réalisé grâce à Journalismfund Europe par deux journalistes : moi, Florence Inyabuntu (Burundi Eco) et Ilaria Beretta (Avvenire), avec le soutien du Dr Parfait Nitunga.

Secteur minier : Une faible contribution à l'économie nationale

Le Burundi est un pays qui regorge de beaucoup de sortes de minerais mais les résultats matérialisant cette richesse laissent à désirer. Les députés estiment que le secteur minier est confronté à plusieurs défis (sous-déclaration des recettes, violation du cadre légal et réglementaire). Ce qui minimise sa contribution au développement économique du pays.

Produits	2020		2021	
	Quantité (t)	Valeur en Mrds de FBu	Quantité (t)	Valeur en Mrds de FBu
Minerais de Niobium	578,3	12,4	533,9	27,07
Terres rares	319,5	3,05	225,8	3,8
Or	0,9	88,03	0,7	80,17

Produits	2022		2023	
	Quantité (t)	Valeur en Mrds de FBu	Quantité (t)	Valeur en Mrds de FBu
Or	433,6	15,90	450,6	11,74
Terres rares	0	0	0	0
Or	0,9	105,5	1,1	187,54

Source : Données sur la structure des exportations, BRB.

Evolution des recettes minières

L'énoncé de la vision du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 montre qu'« A l'horizon 2040, le Burundi aura une économie compétitive tirée par les secteurs agro-alimentaire et industriel à haute valeur ajoutée et par une exploitation minière au bénéfice de la société... ». Le document souligne l'importance du secteur minier pour accélérer la croissance économique. « L'augmentation des recettes internes passera également par une exploitation et une gestion optimale des ressources minières et des revenus qui en découlent... ».

Il est judicieux de revenir sur l'évolution des recettes au cours des cinq dernières années. Ainsi, Les données de la Banque centrale sur la structure des exportations montrent que l'or occupe la tête du peloton avec une valeur de plus de 123,4 milliards de FBu. En 2023, le pays a exporté 900 kg de métal jaune d'une valeur de 105 milliards de FBu. Le pays peut miser sur l'exploitation des sites aurifères et le raffinage de l'or pour non seulement accroître les recettes d'exportation, mais aussi stabiliser sa monnaie.

Méchaël Tuyubahe et Benjamin Kuriyo

Le rapport de la commission parlementaire chargée de la bonne gouvernance et de la privatisation montre que les recettes issues de ce secteur restent insignifiantes. A titre illustratif, une somme de plus de six milliards de FBu, soit 24% des prévisions a été enregistrée au cours de l'exercice 2023-2024. Pour Ibrahim Uwizeye ministre chargé de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, cette contre-performance est due à la suspension des activités des exploitants industriels en 2021. Il a signalé que l'exploitation des pierres précieuses était majoritairement artisanale depuis cette année. Un argument loin de convaincre les députés réunis à l'hémicycle de Kigobe. Certains députés évoquent la sous-facturation et la non déclaration de l'argent issu de la vente des minerais. Pour preuve, il existe un écart entre les chiffres officiels renseignés sur le site de la banque centrale et la déclaration des recettes minières à l'Office Burundais des Recettes (OBR).

Pour inverser la tendance, il devrait y avoir une étroite collaboration entre les institutions étatiques chargées de la collecte des recettes issues des minerais, recommandent les députés lors de la séance plénière du 25 septembre 2024. En outre, ils proposent la mise en place d'un compte unique pour la collecte des recettes minières pour supprimer le gap entre les données issues de différentes institutions chargées de la collecte des recettes du secteur minier.

Quid des innovations du nouveau code?

Pour maximiser l'apport du secteur minier, le pays s'est doté d'un nouveau code minier. Ce dernier apporte pas mal d'innovations (articles 66, 99 et 163) en matière de fiscalité et de collecte recettes. Le texte accorde à l'Etat une participation, à titre de propriétaire du sous-sol, au capital social de la société d'exploitation d'au moins 16% augmenté de 5% à chaque renouvellement pendant toute la durée de vie de la mine.

De surcroît, les entreprises titulaires de permis d'exploitation des mines et des carrières sont soumises au régime fiscal et douanier de droit commun en vigueur au Burundi. Toutefois, le nouveau Code minier prévoit d'autres recettes en provenance des redevances perçues à l'occasion de l'octroi et du renouvellement des autorisations de prospection, des permis de recherche et des permis d'exploitation des mines ou des carrières. Des redevances sont aussi perçues lors de la demande d'une autorisation d'implantation d'une unité de traitement ou de transformation des substances minérales ou d'une usine de raffinerie.

Extrait du nouveau code minier sur les conditions d'exploitation des mines

◆ L'octroi d'un permis d'exploitation de grande mine donne droit à l'Etat à une participation, à titre de propriétaire du sous-sol, au capital social de la société d'exploitation d'au moins seize pour cent augmenté de cinq pour cent à chaque renouvellement pendant toute la durée de vie de la mine. La participation libre de toutes charges, ne doit connaître aucune dilution en cas d'augmentation du capital social.

L'Etat et les opérateurs économiques burundais (disposent d'un droit de préemption pour une acquisition des parts du capital social de la société d'exploitation. Ce droit est défini par voie réglementaire. **Art 66.**

◆ La convention minière approuvée par le décret de délivrance d'un permis d'exploitation de grande mine contient au minimum des dispositions relatives :

- Aux droits et aux obligations des parties ;
- A la création de la société mixte d'exploitation minière ;
- Au régime fiscal ;
- Aux garanties fournies par la société d'exploitation minière ;
- Aux engagements de la société d'exploitation minière en matière de création d'infrastructures, de contributions socio-économiques et en matière de recrutement, à qualification égale, de personnels ou de sous-traitants de nationalité burundaise,
- A la protection de l'environnement en général et à la remise en état des sites exploités en particulier, dans le périmètre tant pendant la durée du permis qu'à la fin de celui-ci, quelle qu'en soit la cause conformément à l'étude d'impact environnemental....

L'Etat peut conclure des contrats de partage de production portant sur l'exploitation des substances minérales.

L'objet du contrat de partage de production est de fixer les rapports entre l'Etat et le contractant pendant toute la durée des activités minières.

Le bénéficiaire d'un contrat de partage de production n'est pas assujéti au paiement de la redevance minière. **Art 68.**



Le pays peut miser sur l'exploitation des sites aurifères et le raffinage de l'or pour non seulement accroître les recettes d'exportation, mais aussi stabiliser sa monnaie.

◆ La convention d'exploitation minière visée à l'article 68 est signée conjointement par les Ministres ayant respectivement les finances et les mines dans leurs attributions.

L'octroi d'un permis d'exploitation de grande mine est subordonné aux capacités techniques et financières du demandeur et à la présentation de :

1. Une étude de faisabilité bancaire agréée par une maison spécialisée;
2. Une étude d'impact environnemental et socio-économique agréée par le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions ;
3. Un programme de travaux d'équipement et de préparation du gisement en vue de son exploitation ;
4. Un plan d'exploitation dans le respect du présent Code et des termes de la convention minière. **Art 71.**

◆ Au cours de l'exploitation, le titulaire d'un permis d'exploitation de grande mine qui découvre des substances autres que celles faisant l'objet du permis en vigueur est tenu de les déclarer dans un délai ne dépassant pas quinze jours ouvrables, à l'autorité compétente sous peine de voir le permis annulé et des poursuites judiciaires engagées.

A l'égard des substances minérales qui apparaissent à l'état d'association naturelle dans un même gisement, le titulaire d'un permis d'exploitation de grande mine doit solliciter l'extension de son titre à l'ensemble des substances constituant ladite association et cela devra faire objet d'un avenant à la convention initiale. **Art. 73.**

◆ La durée de la convention minière attachée au permis d'exploitation de grande mine doit coïncider avec le début et la fin du permis d'exploitation.

La durée du permis d'exploitation de grande mine est de quinze ans. A la fin de cette période, le permis est renouvelable chaque fois pour une période de dix ans au plus.

Lorsque la durée de vie de la mine est inférieure à quinze ans, la durée du permis d'exploitation de grande mine est celle de la vie de la mine. **Art. 74.**

Le titulaire d'un permis d'exploitation de grande mine ou l'amodiatrice est tenu de :

1. Mettre sans délai à la disposition de l'autorité compétente tous les moyens d'accès aux chantiers et de parcours des travaux accessibles;
2. Présenter les plans tant intérieurs qu'extérieurs, les registres d'avancement des travaux, les registres du personnel, de production, de stockage, d'expédition d'investissement, d'exploitation, d'analyse et de commercialisation des produits ;
3. Fournir tous les renseignements sur l'état de l'exploitation et faire accompagner dans sa visite l'autorité visée au point 1 par des agents compétents, capables de lui fournir toutes les informations utiles ;
4. Souscrire à une assurance pour ses employés ;
5. Déclarer sans délai, à l'autorité compétente, tout accident survenu dans une mine ou dans ses dépendances. **Art. 86.**



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

